

# Chamoux

*Presbytère*  
O

Dépôt 134

ADS - Archives de Chamoux 238 E  
Bâtiments communaux (1806-1967)  
Église, cimetière, presbytère 1806-1954- dépôts 126 à 139

## LES DOSSIERS

<b>DOSSIER 1</b> 1819	Réparations au presbytère	pages 3 à 10
<b>DOSSIER 2</b> 1822-1823	Projet pour Réparations au presbytère	pages 12 - 13
<b>DOSSIER 3</b> 1863	Projet pour Réparations au presbytère	page 15
<b>DOSSIER 4</b> 1869-1871	Réparations et remaniements au presbytère	page 17 à 24
<b>DOSSIER 5</b> 1935-1936	Travaux de grosses réparations au presbytère	page 26 à 27
<b>Sommaire</b>		page 28

Transcription : A.Dh. (C.C.A.) 2018

NB :

La mise en page est contemporaine.

Les mots douteux sont placés [entre crochets] Les interventions à la transcription sont portées en caractères Times italique

Les originaux déposés aux Archives départementales de Savoie sont ouverts au public, cote 238E dépôt 134

***DOSSIER 1***

**1819- Réparations et remaniements au presbytère**

**La Révolution est passée, le Royaume de Piémont-Sardaigne a repris l'administration de la Savoie... et le vieux curé JB Rambaud est mort.**

**Le presbytère a presque 100 ans, il est en mauvais état, il faut intervenir.**

*Le devis qui suit est intéressant pour connaître à la fois l'Histoire de Chamoux, et celle du presbytère. Le presbytère avait été reconstruit en 1726 : le précédent, longtemps boudé par le révérend Deglapigny (qui avait sa propre maison), était « tombé en mesure ». Mais à nouveau, l'époque révolutionnaire vida le bâtiment... et il s'était forcément un peu dégradé. Le curé Jean-Baptiste Rambaud dont il va être question, et qui vient de décéder (en 1819) est le second de ce nom à la cure : il y eut d'abord Jean-Antoine Rambaud, nommé à la cure de Chamoux le 18 octobre 1786, et qui émigra pendant la Révolution (1793). Jean-Baptiste Rambaud s'était fait remarquer par des réclamations auprès de l'évêque concernant son traitement qu'il minorait, et souhaitait augmenter aux frais des contribuables, et en oubliant des revenus fort coquets. Il ne semble pas avoir pris grand soin de son presbytère. Ses dernières années le voient impotent, phthisique. Le curé Charles-Amédée Bois fut nommé en 1821, pour de longues années : c'est donc lui qui bénéficia de la cure rénovée par la commune.*

### Devis estimatif des réparations à faire à la Cure

L'an 1819 et le 23 du mois d'août, monsieur le Baron Joseph Graffion, syndic de Chamoux considérant que Révérend Rambaud **notre curé, étant décédé depuis peu, il conviendrait de faire réparer** les dégradations survenues au presbytère, surtout pour recevoir le nouveau prêtre qui doit le remplacer, il aurait <sup>1</sup> en conséquence requis le secrétaire soussigné de **procéder au devis estimatif desdites réparations** par le moyen de Claude Antoine Martin maître maçon et charpentier qu'il aurait prié d'office en l'assistance du sieur Pierre Finas, vice-syndic, qu'il aurait prié de le remplacer pour cet objet.

À quel effet je me serais transporté dans ladite maison, assisté du susnommé. Et ayant fait la visite du tout, **j'ai requis ledit expert de me faire son rapport** fidèle et véridique. Ce qu'il aurait fait comme ci-après.

\*\*\*

Je, Claude Antoine Martin, maître maçon et charpentier, domicilié de Chamoux, vous dis et rapporte :

- quant aux réparations à faire à la cuisine de la cure, que la fumée en a noirci considérablement le plafond ainsi que les murs d'alentours, et que ceux-ci ont besoin d'être regarnis en plusieurs petits endroits ; qu'étant indécemment de le laisser en l'état, il devient indispensable de redonner une couleur jaune audit plafond, précédée d'un blanc de chaux à la colle ; son étendue et de 12 pieds de large sur 22 de long ; il faudra pour cela une livre et demie colle forte.

J'estime :

1°- la fourniture de la chaux, colle et ocre à la somme de deux livres neuves septante centimes	2,70
2°-la main-d'œuvre à quatre livres 50 centimes	4,50
Il suffira de blanchir les autres murs à la colle ; ils sont de la contenance de huit toises carrées, avec un soubassement en couleur tout le tour ; et le regarnir en gypse aux endroits nécessaires ; il faudra pour cela un vaisseau <sup>2</sup> et demi de chaux, une livre et demie colle forte, une carte <sup>3</sup> gypse <sup>4</sup> , demie livre <sup>5</sup> noir de fumée.	
Et j'estime lesdites fournitures à quatre livres nouvelles 45 centimes	4,45
Et la main-d'œuvre à sept livres 50 centimes	7,50

La platine en gueuse <sup>6</sup> servant de contrecœur au foyer se trouvant cassée et fendue plusieurs endroits ; et y en ayant une autre dans le foyer bonne, j'estime qu'il convient de se servir de celle de dessous pour le contrecœur, et de mettre celle fendue dans le dessous ; mais comme celle que l'on relèvera n'a pas la même hauteur que l'autre, et qu'on vient d'y faire un arc en briques au-dessus pour remplir le vide et lui servir d'appui.

Il faudra à cet effet 40 briques et deux cartes de gypse.

J'estime ces fournitures, compris la chaux et sable, à six francs <sup>7</sup>	6,00
Et la main-d'œuvre à 3 Fr.	3,00

<sup>1</sup> Cet emploi du conditionnel est courant chez Simon Mollot : il ne sous-entend pas de réserve ou de conditions particulières.

<sup>2</sup> **Vaisselle** ou vessel : à Rumilly, le vessel vaut 88,8 l. À Chambéry le veissel (ou vessel, vaisseau) de froment = 81 litres

<sup>3</sup> à St-Pierre d'Albigny la **carte**, ou quarte, vaut 15 litres (mais 23 l à Conflans :cette valeur varie d'une ville à l'autre)

<sup>4</sup> **gypse et plâtre** : Le plâtre, matériau de construction, est fabriqué à partir du gypse (roche exploitée sur plusieurs sites en Maurienne en particulier).

<sup>5</sup> la **livre** (poids) pèse environ 500 de nos grammes... à 20% près selon les villes !

<sup>6</sup> **gueuse** : l'adjectif qualifie en général celle qui est miséreuse, voire... misérable. Cntrl signale quelques emplois pour des objets : la clématite (sauvage), certaines étoffes ; et des ustensiles en terre pour contenir des braises. Une gueuse peut aussi être une masse de fonte brute, grossièrement moulée, issue d'un haut fourneau : il s'agit donc probablement ici de plaques de cheminée en fonte de faible qualité ?

<sup>7</sup> **francs, livres**... on constate que les 2 valeurs se mélangent allègrement ; c'est qu'après la Révolution française, le Royaume de Sardaigne avait aligné la valeur de sa livre sur le franc (c'est pourquoi on parle ici de « livre nouvelle », de même valeur que ce franc qui avait eu cours quelques années en Savoie)

Quant à la chambre à côté, part du midi, le plafond d'icelle ainsi que le chauffe-panse <sup>1</sup> se trouvent excessivement ternis ; le plafond à 16 pieds et demi de long sur neuf pieds et demi de large ; il est indispensable de reblanchir le plafond et le chauffe-panse, et de lui remettre après un blanc de Troyes, un bleu de ciel clair et le tout à la colle ;	
il faudra pour cela une livre et demie colle forte, pour 30 sols de chaux, que j'estime à trois livres 30 centimes	3,30
Six livres Blanc de Troyes, trois livres 60 centimes	3,60
Il faudra refaire le lambris à neuf en petits carrés, et pour cela une livre et demie ocre rouge, autant de jaune, une livre et demie colle forte, demie livre noir de fumée, toutes lesquelles fournitures j'estime deux livres neuves 50 centimes	2,50
Il faut des cimaises en sapin, et plinthes tout le tour. J'estime les cimaises deux livres septante centimes	2,70
Plinthe, six livres neuves	6,00
Il faut 50 clous pour les attacher que j'estime quatre vingt dix centimes	0,90
Il faut blanchir la cheminée à la colle et réparer le trumeau d'icelle.	
J'estime la fourniture de la colle et de la chaux à soixante centimes	0,60
Pour lever la fumée de la cheminée, il est indispensable de la faire à la Romfort <sup>2</sup> ; il faut pour cela une barre de fer pour soutenir la brique de trois pieds huit pouces de long et de deux pieds et demi de large, d'un demi pouce d'épaisseur ; il faudra 50 briques et quatre cartes gypse.	
J'estime la barre de fer et le gypse trois livres	3,00
Les 50 briques trois livres	3,00
Il faudra deux [chenets?] de molasse <sup>3</sup> que j'estime 5 Fr.	5,00
J'estime la main-d'œuvre pour le soubassement trois livres	3,00
Et pour tous les autres objets 12 livres neuves	12,00

#### Quant au salon à manger

D'après l'observation que m'a faite Monsieur le Syndic, que c'est le lieu où couchait Rd Rambaud, dernier curé, pendant les huit derniers mois de sa maladie, que l'on soupçonne <sup>4</sup> être une phtisie <sup>5</sup>, sur le plancher duquel il crachait continuellement et dans laquelle chambre il faisait toutes ses nécessités, ne pouvant marcher ; qu'il conviendrait à cet effet, avant qu'elle soit habitée par le prêtre qui doit lui succéder, de refaire le plancher servant de sous-pied à neuf, et de repiquer le plâtre du mur pour le replâtrer et blanchir, le tout à neuf.

Pour repiquer et replâtrer lesdits quatre murs qui forment une contenance de six toises un pied, j'estime la fourniture de la chaux, sable et main-d'œuvre à 36 livres neuves	6,00
Il faudra pour blanchir le plafond une livre de colle forte, et lui donner plusieurs couches de blanc.	
J'estime la fourniture de la chaux et de la colle une livre nonante cinq centimes	1,95
Et la main-d'œuvre quatre livres 50 centimes	4,50
Tous les murs d'alentour seront mis à la fresque à [moelon]	
J'estime que la couleur et la chaux trois livres 50 centimes	3,50
Il faudra 32 pieds, ce que j'estime trois livres	3,00
50 clous de quart, nonante centimes	0,90
Et pour la main-d'œuvre 15 livres nouvelle	15,00

Le plancher du salon sera porté avec la charpente.

#### Cabinet à côté du salon

Quant au cabinet à côté du salon, il suffit de le blanchir à la colle.	
J'estime la fourniture de la chaux, colle et main-d'œuvre à six livres	6,00

<sup>1</sup> **chauffe-panse** : ce mot se rencontre aussi en Suisse (pays de Vaud). Il désigne une petite cheminée de chambre.

<sup>2</sup> **Cheminée à la Romfort** : du nom du comte de Romfort :

« Il n'est pas rare de voir des cheminées tellement enfoncées qu'il faut y brûler le double de bois pour faire arriver dans l'appartement une faible portion de la chaleur qu'il produit ; tandis que pour épargner moitié de la dépense, il eût suffi de reconstruire l'âtre à la manière du comte de Romfort, pour former un contre-cœur isolé du mur. » (Annales de chimie par les citoyens Monge, Berthollet, Chaptal etc, 30 nivose An X)

« [les cheminées romaines] étaient d'une petite dimension et ressemblaient plutôt à un fourneau qu'à une cheminée proprement dite. Elles étaient saillantes dans les appartements, composées de grands briques, et présentaient quelque ressemblance avec les cheminées dites à la Romfort. » Cours d'Antiquités monumentales, par M. de Caumont, 1830

<sup>3</sup> **molasse** : Grès calcaire ou argileux, s'accumulant dans des bassins d'avant-pays en périphérie des chaînes de montagne : cette roche durcissant à l'air, s'utilise comme pierre à bâtir :

<sup>4</sup> **on soupçonne** : ce vieux curé terrassé par la maladie n'a-t-il vu aucun médecin ?

<sup>5</sup> **phtisie** : a priori, une des formes de la tuberculose. Cliniquement, on groupait à la fin du XVIII<sup>e</sup>s.] sous le nom de «phtisie» toutes les consommations mal précisées, et l'on s'en tenait à la connaissance de quelques symptômes prédominants, communs d'ailleurs à toutes sortes de maladies (Bariéty, Coury, Hist. méd., 1963, p.603).

Il faudra aussi regarnir le dessous du mur d'un autre petit cabinet à côté de la cuisine et le blanchir avec de la chaux et colle. Et j'estime cette fourniture, ainsi que celle du gypse pour le regarnir à sept livres neuves 7,00

Quant à la grande chambre, soit salle à côté, le défaut de fonds force à suspendre quelques réparations à y faire, tant aux fenêtres qu'en blanchissage.

J'observe qu'il est indispensable de faire des latrines <sup>1</sup> et un lavoir <sup>2</sup> à la tour sur le derrière du presbytère.

Il faudra pour cela faire une teppe <sup>3</sup> de séparation du lavoir avec les latrines, et une sur le devant, de sorte que l'entrée au sommet du degré sur le derrière soit libre, en laissant la place de deux portes. Cette teppe sera faite au moyen de montants en bois équarri, éloignés de quelques pouces avec des liteaux en croisée de chaque côté cloués, regarnis en petites pierres dans l'intérieur, et plâtrés avec de bonne chaux de chaque côté ; ces teppes formeront une contenance d'une toise et demie ; le vide des portes ne devra pas se contenter dans la mesure.

J'estime toute la fourniture à faire pour cet objet sur le pied de 20 livres neuves la toise, ce qui fait la somme de 30 livres 30,00

Le canal des lettrines sera noyé dans le mur et sortira extérieurement trois pieds en dessous du sous-pied ; il faudra y mettre la planche nécessaire ; il faudra pour cela deux vaissels de chaux, trois cartes de gypse.

Et j'estime toute la fourniture nécessaire à cet égard et main-d'œuvre à 11 livres neuves 11,00

Il faudra former en fenêtre le vide existant part du Levant, y faire la battue pour le châssis, plâtrer et gypser.

Ce que j'estime, compris fournitures et main-d'œuvre, à quatre livres neuves 4,00

Il faudra recrépir les [murs uni]

J'estime la fourniture et main-d'œuvre 3 trois livres 3,00

Il faut aussi recrépir uni le lavoir, gypser la fenêtre d'icelui.

J'estime les fournitures et main-d'œuvre à neuf livres neuves 9,00

Il faut aussi remailler et recrépir uni le mur du degré de l'entrée, part du Midi, y replacer la pierre existante, et cela en maigre. J'estime les fournitures et main-d'œuvre à huit livres neuves 8,00

Il faudra refaire à neuf le plancher du salon par le motif ci-devant narré, enlever les planchers existants qui serviront pour les latrines ; ce plancher forme une contenance carrée de deux toises deux pieds ; il faudra une douzaine et demie de planches de sapin d'un pied de large à commune et un cent et demi de clous.

J'estime la fourniture des planches à raison de 10 Fr. la douzaine, ce qui fait 15 livres neuves 15,00

La valeur des clous trois livres 3,00

Et la main-d'œuvre six livres septante cinq centimes 6,75

Il faut faire à neuf le plancher en dessous des latrines et du lavoir, jusqu'au mur vers la porte de la cuisine ; les planchers qu'on aura levés de la chambre ci-devant serviront, moyennant y en ajouter une neuve.

J'estime ladite planche une livre neuve 1,00

Il faudra un cent demi de clous que j'estime trois livres neuves 3,00

Et la main-d'œuvre six livres c'est ce que 6,00

Il faudra refaire le plancher supérieur desdites latrines et lavoir : il faudra à cet effet trois poutres bois châtaignier de (blanc) pieds de long et sept pouces et demi d'épaisseur étant équarries, qui seront maçonnées dans le mur.

J'estime ledit bois équarri à trois livres neuves 3,00

La maçonnerie pour les placer à une livre 1,00

Il faudra une douzaine de planches de sapin, que j'estime d'un pied à commune, dix livres neuves 10,00

Un cent de clous deux francs 2,00

Lesdites planches devront être [invétiées] et blanchies.

Et j'estime la main-d'œuvre pour ledit plancher à six livres neuves 6,00

Il faut une porte simple à trois [fourrons] pour les latrines, en planches de sapins [invétiées] et blanchies des deux côtés ; et une à celle du lavoir ; il faut cinq planches chaque porte, compris les [fourrons]

<sup>1</sup> **latrines** : « Lieux retirés destinés à la satisfaction des besoins naturels. » à noter ? « les Canadiens francophones utilisent plutôt le terme de bécosse issue de l'expression anglaise « back house », qui signifie « derrière la maison ». Le presbytère n'avait donc pas de latrines en 1819...

<sup>2</sup> **latrines et lavoir** : on reparlera de ces 2 lieux « sanitaires » lors des réparations de 1869.

<sup>3</sup> **une teppe** : mot fourre-tout aux multiples sens. S'agit-il ici de murs, de cabanons ?

J'estime les planches pour les deux portes huit livres neuves	8,00
un cent de clous à chaque porte à 2 Fr. le cent fait quatre livres neuves <sup>1</sup>	4 00

Il y a un avancement au toit pour couvrir le degré de la porte d'entrée du Midi. Les chevrons qui supportent la lose ont plié, il est indispensable d'y mettre une sablière pour les supporter, de 18 pieds de long en châtaignier, de huit pouces d'épaisseur, équarrie, qui sera supportée par deux colonnes même bois, même épaisseur, de six pieds de long ; à l'extrémité de ces colonnes, il devra y avoir de bras de force même bois.

J'estime la fourniture débits bois huit livres neuves	8,00
Et la main-d'œuvre six livres neuves	6,00

<u>Il manque aux fenêtres vitrées</u> 17 grands carreaux de vitre que j'estime 1 Fr. pièce, et fait 17 livres neuves	17,00
--	-------

Ayant fait la visite du couvert du presbytère, j'ai reconnu que tous les gros bois sont en bon état ; mais le couvert étant en lose badière <sup>2</sup> : il a besoin d'être entièrement repassé et il y manquera quatre douzaines de parefeuilles <sup>3</sup> que j'estime à cinq livres neuves la douzaine ; et fait 20 livres

Trois cents clous de deux à 1 livre le cent fait trois livres	3,00
---	------

Qu'il y manquera 30 toises de lose qui à deux livres la toise fait 60 livres neuves	60,00
---	-------

J'estime la main-d'œuvre à raison de une livre 50 centimes la toise, et le couvert étant d'une étendue de 45 toises quatre pieds <sup>4</sup> , cela forme une somme de 68 livres neuves 25 centimes	68,25
--	-------

-----  
**478,00**

\*\*\*

Lecture faite de son rapport, répond : j'y persiste, Je ne veux rien y ajouter, changer, ni diminuer ; et a signé ainsi que ledit sieur Pierre Finas.

*Par extrait conforme  
Simon Mollot notaire*

Vu et approuvé le présent devis pour les réparations à faire au presbytère de la Commune de Chamoux, montant à 478, laquelle somme sera déduite à celle de 340 livres neuves en renvoyant à l'année prochaine les réparations les moins urgentes, qui sont détaillées dans la délibération prise par le conseil le 30 août.

Autorisons ladite commune à faire mettre aux enchères les ouvrages dont il s'agit, après toutefois que les affiches et publications d'usage auront été faites au dimanche à l'issue des office divins. Le délai pour le rabais du sixième, ou demi sixième, sera réduit à huitaine ; l'adjudication ne sera point définitive jusqu'à ce qu'elle ait été approuvée par ce Bureau d'Intendance générale.

Chambéry ce 14 septembre 1819

*Le sous-Intendant général  
Somis de Chiavrie*

*Transcription A.Dh.*

<sup>1</sup> **francs et livres** : on vérifie ici l'équivalence des 2 valeurs

<sup>2</sup> **lose badière** : (lose, lauze etc) : Pierre plate détachée par lits et utilisée comme dalle ou pour couvrir les bâtiments. Badière : pierre plate dont on se sert pour couvrir les toits Savoie. Quelle est la différence ? Apparemment, la « lose badière » est de moins bonne qualité que la lose ( ?)

<sup>3</sup> **parafeuille** : lauze, ardoise...

<sup>4</sup> **45 toises et 4 pieds** : si on admet ces valeurs pour la Savoie de 1819 : 1 toise = 2,715m, et 1pied = 0,34m, 45 toises carrées et 4 pieds font 333 m<sup>2</sup> ... de toiture. Sous toutes réserves !

## Procès-verbal d'enchères des réparations à faire au presbytère de Chamoux

L'an 1819 et le 10 du mois d'octobre,  
je soussigné Simon Mollot notaire royal et secrétaire de la commune de Chamoux, fais savoir

- qu'ensuite du devis qui a été pris le 23 août dernier des réparations à faire au presbytère de Chamoux, et de la délibération des Syndic et Conseil dudit Chamoux du 30 dudit août qui détermine les réparations qui, faute de fonds peuvent être renvoyées comme moins urgentes, et déclare qu'il peut se faire un rabais de 69 livres neuves sur le prix porté par ledit devis, pour regard des réparations seulement, qu'il est déterminé devoir se faire actuellement ;

- et ensuite du décret mis au bas dudit devis par le Seigneur sous-Intendant général Somis de Chiavrie, portant qu'il approuve ledit devis montant à 478 livres neuves, laquelle serait réduite à 340 livres neuves en renvoyant à l'année prochaine les réparations les moins urgentes détaillées dans la susdite délibération,

monsieur le Syndic aurait fait annoncer par des affiches mises dimanche dernier, tant dans cette commune que dans les voisines, et notamment à Aiguebelle, que les enchères auraient lieu par devant moi pour les dites réparations ce jour'hui à deux heures après-midi dans la salle destinée à tenir les assemblées du Conseil, sous les charges et conditions portées par ledit devis et autres qui seraient annoncées avant les enchères ; et la mise expédiée à l'extinction de la bougie vierge sur la base ci-devant fixée, à celui qui ferait le parti le plus avantageux, moyennant caution connue qui serait agréée par Monsieur le Syndic ou député du Conseil ; et que le délai pour mettre le sixième ou demi sixième serait réduit à la huitaine.

À laquelle heure aurait comparu, vu l'absence de monsieur le Syndic, le sieur Pierre Finas, vice-syndic et procureur général de la Commission de Chamoux ; et ensuite successivement, nombre d'autres personnes.

Et l'heure de 3 étant expirée, j'aurais fait lecture du devis estimatif ci-devant énoncé pour les réparations qui devaient se faire actuellement, dont j'ai fait extrait à remettre à l'entrepreneur, et dans l'estime portée par icelui.

*Simon Mollot*

*Transcription A.Dh.*

**Procès-verbal d'enchères des réparations à faire au presbytère de Chamoux, demi sixième.  
Du 10 octobre 1819.**

L'an 1819 et le 27 du mois d'octobre je, soussigné Simon Mollot, notaire royal et secrétaire de la Commune de Chamoux,

fais savoir que la mise des réparations à faire au presbytère de Chamoux ayant été expédiée au sieur Jean-Claude Martin pour le prix de 339 livres neuves par procès-verbal du 10 du courant, et ayant été diminué d'un demi sixième par le sieur Étienne Matassolaz d'Aiguebelle par procès-verbal du 17 dudit octobre, il aurait été mis des nouvelles affiches dimanche dernier vingt-quatre du courant, tant dans cette commune que les voisines, et notamment à Aiguebelle, portant que les dites réparations seraient de nouveau mises aux enchères par-devant moi ce jourd'hui dans la salle destinée à tenir les assemblées de cette communauté, à deux heures après-midi sur la base des enchères de 310 livres neuves 75 centimes ;

à quoi le susdit demi sixième a réduit ledit prix-fait, et la mise expédiée à l'extinction de la bougie vierge à celui qui ferait le parti le plus avantageux, moyennant caution suffisante,

à laquelle heure de 2, étant dans ladite salle assisté de Monsieur le baron Joseph Graffion Syndic dudit lieu, nous aurions attendu jusqu'à l'heure de 3 suivante expirée, et n'ayant paru que le sieur Étienne Matassolaz qui avait diminué la première enchère d'un demi sixième, sous la caution de Joseph Deplantes qui aurait déclaré ne vouloir plus faire aucune offre que celui ci-devant relaté,

j'en ai dressé le présent procès-verbal qui a été signé par ledit Monsieur le baron Graffion avec moi secrétaire.

*Par extrait conforme.*

*Simon Mollot*

- Vu notre ordonnance en date du 14 septembre dudit par laquelle nous avons approuvé le devis estimatif des réparations à faire au presbytère de la Commune de Chamoux, montant à la somme de 478 fr, laquelle somme a été réduite à celle de 340 livres neuves en renvoyant à l'année prochaine les réparations moins urgentes.

- Vu le devis estimatif duquel il résulte quelles sont les réparations les plus urgentes qui doivent se faire dans l'année courante, dans le prix a été fixé à la somme de 340 Fr.

- Vue le premier verbal d'adjudication en date du 10 octobre qui avaient été passés en faveur du nommé Claude Antoine Martin moyennant la somme de 339 livres neuves,

- Vu enfin le procès-verbal définitif en date du 17 octobre d'après lequel le nommer Étienne Matassolaz ayant fait un rabais du demi sixième, s'est obligé de faire les réparations désignées dans le devis estimatif, à devoir être faites dans l'année courante au presbytère de la commune de Chamoux moyennant la somme de 310 livres neuves et 75 centimes,

- Attendu que toutes les formalités requises et indiquées de ma dite ordonnance du 14 septembre ont été remplies,

- Approuvons le susdit procès verbal d' du 17 octobre qui a été passé en faveur du nommé Étienne Matassolaz qui s'est obligé de faire les réparations les plus urgentes au presbytère de la commune de Chamoux, désignées dans le devis estimatif à devoir être exécutées dans l'année courante moyennant la somme de 310 livres neuves et 75 centimes, qu'il ne lui sera payée qu'après réception d'œuvre des travaux qui lui ont été adjugés.

Chambéry ce 4 novembre 1819  
Le sous-Intendant général  
*Somis de Chiavrie*

*Transcription A.Dh.*

## Réception d'œuvre des réparations faites au presbytère de Chamoux

L'an 1819 et le quatre du mois de décembre sur le midi à Chamoux, chef-lieu de mandement, par devant moi Simon Mollot notaire royal et secrétaire de la commune de Chamoux, a comparu le sieur Pierre fils de feu sieur Jean-François Finas vice-syndic de la commune de Chamoux, et procureur général d'icelle où il habite, lequel m'aurait représenté que le sieur Étienne Mattassolaz, feu autre Étienne natif de Prody, province de Novare, Maître Maçon et gypseur, domicilié de la ville d'Aiguebelle, aussi ici présent, lequel ayant achevé les réparations du presbytère de Chamoux, qui étaient à sa charge en vertu du demi sixième qu'il avait mis le 17 octobre dernier, suivant l'expédition qui lui en a été faite le 27 du même mois, sur les réquisitions qui lui ont été faites par ce dernier, m'aurait requis de procéder à la réception d'œuvre desdits ouvrages par le moyen de Claude Antoine Martin maître maçon et charpentier domicilié en Chamoux, choisi par ledit sieur Finas en sa qualité, et qui aurait été accepté par le dit sieur Mattassolaz.

Et nous étant à cet effet transporté, assisté dudit expert, audit presbytère, muni

- du devis auquel il a été procédé par ledit Martin le 23 août dernier,
- de l'original de la délibération du Conseil du 30 dudit août, qui détermine les réparations les plus urgentes à faire la courante année, ledit devis approuvé par le Seigneur Somis de Chiavrie <sup>1</sup>, sous-Intendant général, le 14 septembre dernier,
- du procès-verbal d'enchères, demi sixième, et de l'expédition qui lui en a été faite les 10, 17 et 27 octobre derniers, le tout approuvé par ledit Seigneur sous-Intendant le 4 novembre dernier,

nous avons parcouru avec ledit expert tous les ouvrages à la charge dudit entrepreneur et les fournitures par lui faites ; D'après ce, le dit expert aurait été requis de faire son rapport, ce qu'il aurait fait comme ci-après.

Je, Claude Antoine Martin, maître maçon et charpentier, vous dis et rapporte qu'ayant parcouru tous lesdits ouvrages, j'ai reconnu que le tout est fait est parfait, suivant les meilleurs règles de l'art ; que cependant j'ai aussi reconnu qu'à l'appartement des latrines et lavoir, il a fallu y ajouter une poutre de châtaignier de 14 pieds de long sur 7 pouces et demi épaisseur équarré qui s'est trouvée pourrie, quoiqu'[elle] ne paraissait pas l'être lors du devis, et qui est de la valeur de quatre livres neuves rendue plate. 4,00

Et c'est outre ceux fournis en vertu dudit devis.

J'ai également reconnu que les parefeuilles portées à quatre douzaines par le devis n'ont pas été suffisantes, et qu'il a fallu une augmentation de deux douzaines que je ne porte qu'à quatre livres neuves la douzaine au lieu de cinq, ce qui fait la somme de huit livres neuves ; et par ce 8,00

Et un cent de clous valant une livre neuve 1,00

J'ai reconnu aussi qu'il a manqué 8 toises de loses badières audit couvert : une grande partie de celles dudit couvert paraissaient bonnes à la vue et en la maniant elle est allée en lambeaux presque entièrement pourrie ; et ayant été mesurée avant que de la placer, il résulte qu'il en a manqué huit toises que je ne porte aucun 1 livre 75 centimes la toise, ce qui fait 14 livres pour cet objet ; et par ce 14,00

Son prix-fait étant de : 27,00  
vient à l'entrepreneur : 310,75  
337,75

Lecture faite de son rapport répond : « *j'y persiste, je ne veux rien y changer, ajouter ni diminuer.* » et a signé ainsi que lesdits sieurs Mattassolaz et Finas et contresigné par le soussigné secrétaire.

Par extrait conforme  
Simon Mollot

Vu et approuvé le présent procès-verbal de réception d'œuvre des travaux exécutés au presbytère de la commune de Chamoux par le nommé Étienne Mattassolaz, ensuite de l'adjudication définitive qui lui en a été passée par acte du 19 octobre Chambéry le 6 décembre 1819

Le sous-Intendant général  
Somis de Chiavrie

*Transcription A.Dh.*

<sup>1</sup> Comte Giambattista Somis di Chiavrie) Magistrat. - Homme politique, membre du Corps législatif (1809) puis du Sénat de Savoie  
Né le 26 février 1763, à Turin, décédé le 1 décembre 1839, à Turin  
Livres : Discorso per l'annual apertura del reale Senato di Genova (Genova, 1823) A aussi écrit en français

***DOSSIER 2***

**1822-1823 Projet pour Réparations au presbytère**

**Les travaux ne sont pas finis !**

**Et le nouveau Recteur s'en mêle, pensant rendre service. Erreur !**

## Devis estimatif des réparations à faire au presbytère de Chamoux du 18 août 1822

L'an 1822 et le cinq du mois d'août, par devant moi Simon Molloz notaire Royal et secrétaire de la commune de Chamoux, a comparu le sieur Pierre Finas, vice-Syndic de ladite commune,

- lequel, considérant que le Conseil de cette commune aurait déterminé par délibération prise le 15 décembre année dernière, lors de la formation du Budget, de faire faire des réparations au Presbytère et d'imposer à cet effet 240 livres neuves, laquelle somme n'a pas été admise au Budget par le Seigneur Intendant, eu égard que le devis n'avait pas été produit,

- considérant que ces réparations sont urgentes et qu'une partie du prix d'icelles pourrait être prise sur les dépenses casuelles, et le prix-fait s'exécuter pour le surplus, sauf à l'entrepreneur à attendre le surplus du prix, sur la somme qui serait imposée au Budget de l'année prochaine, m'aurait requis de procéder audit devis estimatif par le moyen du sieur Claude Antoine Martin, Maître Maçon et Charpentier, qu'il m'aurait produit,

- et après avoir parcouru lesdits appartements, m'aurait fait son rapport comme suit :

Je, Claude Antoine Martin, Maître maçon et charpentier, vous dis et rapporte que le plancher servant de sous-pied à la salle est en très mauvais état, la plus grande partie du plancher étant hors de service, une partie n'étant pas de niveau, et les poutres ont plus besoin d'avoir un sommier pour les supporter dans le milieu.

Il faudra un sommier de bois châtaignier de 24 pieds de long, de 10 pouces de large, et d'un pied de hauteur, que j'estime rendu sur place à 86 livres neuves ; et par ce 26,00

Il y a deux poutres qui sont cassées ; il en faut de neuves de bois châtaignier de 17 pieds de long, de 6 pouces de hauteur, et de sept pouces de large ; ce que j'estime à raison de six livres neuves chaque, rendu sur place, 12,00

Il faudra une douzaine et demie planches de châtaignier, pour remplacer semblable quantité qui manque, de 9 pieds et demi de long, d'un pied de large, que j'estime sur le pied de 24 livres la douzaine ; et fait 36 livres neuves ; et par ce 36,00

Il faudra 202-0 clous de quart mal taillés pour clouer les planches, que j'estime à raison de 36 sols le cent ; et fait 3 livres 60 centimes ; et par ce : 3,60

J'estime que la main-d'œuvre, tant pour placer le sommier, l'équarrir de même que les deux poutres, ainsi que les autres poutres, ainsi que les autres poutres, pour les mettre à niveau, et pour refaire tout le plancher à raison de six livres neuves la toise, ce qui fait la somme de 30 livres [...] 32,00

Quant au plancher supérieur, les poutres qui le supportent ayant plié bienvenue il est indispensable d'y placer un sommier dans le milieu pour le supporter ; il devra être de châtaignier, de 24 pieds de long, de 10 pouces de large, de 12 pouces de hauteur, que j'estime rendu sur place à 86 livres neuves, et par ce 26,00

Il faudra équarrir, polir et placer ledit sommier, à cet effet percer les murs et les regarnir à bon mortier ; ce que j'estime à cinq livres neuves 5,00

Il faudra regarnir les 2 fenêtres de la salle, part du midi, et les gypser et blanchir, une ayant un contrecœur, et l'autre ayant le dessous plein en maçonnerie ; il faudra l'enlever pour les rendre égales, de même que regarnir le dessus d'une fenêtre ; j'estime qu'il faudra un vaissel de chaux, du sable à proportion ; que j'estime à la somme de 2 livres 2,00

Et 8 cartes de gypse à la somme de quatre livres 4,00

J'estime la main-d'œuvre pour les deux fenêtres 10 livres 10,00

Il y a une porte à ladite salle, visant part du levant, qu'il convient de fermer pour être inutile ; il faudra pour cela de chaux et sable pour la valeur de 2 livres 50 centimes 2,50

Et pour la main-d'œuvre deux livres 2,00

Et la porte en bois qu'on enlèvera devrait se placer au sommet des degrés sur le derrière ; mais il faudra la gypser ; il faudra à cet effet deux cartes de gypse ; j'estime ladite fourniture, la main-d'œuvre pour arracher les grands, les replacer, et la gypser, tout compris, trois livres 50 centimes 3,50

Il faut replâtrer tout le mur part du Nord, regarnir et plâtrer la place où s'enlèvera la cheminée et les blanchir, regarnir le plancher dessous ; il faudra à cet effet quatre vaissels de chaux, le sable à proportion, à la somme de sept livres 7,00

J'estime la main-d'œuvre : six livres 6,00

Il faut donner un blanc à toute la chambre, faire les soubassements et les plinthes ; j'estime la fourniture de la chaux, colle, couleur, toutes autres fournitures et main-d'œuvre, 15 livres 15,00

Il est de toute nécessité de changer le chauffe-panse de la salle, non seulement pour ce qu'il est en mauvais état, mais encore pour y avoir un emplacement pour un lit ; et en refaire un autre part du couchant ; j'estime cette dépense être de la valeur de 60 livres, Pour le rendre parfait avec son [...] et molasse. 60,00

Pour fermer les latrines dans le dedans, il faut y faire une toise de mur que j'estime, compris fourniture de chaux et la main-d'œuvre à 10 livres neuves, et par ce 10,00

260,60

Lecture faite de son rapport, répond : *je ne veux rien y ajouter, changer, ni diminuer et signerai.*

Signé à l'original Claude Antoine Martin et par le sieur Pierre Finas, vice-Syndic, et par le soussigné secrétaire,

*Par extrait conforme, Simon Molloz*

Vu le devis qui précède, des réparations à exécuter au presbytère de la commune de Chamoux, est évalué à la somme de 260,60 livres neuves.

Vu la délibération prise par le Conseil de la même commune sous date du six courant, contenant l'offre faite par M. le Curé de se charger desdites réparations pour la somme de 240 livres.

Autorisons l'exécution des réparations dont s'agit moyennant le paiement de la somme de 242 livres à devoir être fait à M. le curé, à savoir : être fait à M. le Curé

Savoir 80 livres à prendre sur les fonds bilancés pour dépenses imprévues au budget de l'exercice courant, et le surplus à être bilancé sur celui de 1823.

Disons en outre que les mandats de paiement seront soumis à notre approbation, accompagnés d'un état détaillé des travaux exécutés, dûment certifié par le Conseil.

Chambéry le 9 août 1822

Pour l'intendant général

Les Syndic et Conseil de Chamoux, vu que le devis estimatif ci-devant des réparations faites au presbytère, que le Rd Recteur s'est chargé de faire pour 240 livres neuves, et pour lesquelles le Rd Recteur a fait des dépenses beaucoup plus considérables suivant l'état qu'il a transmis au Conseil ; ledit Conseil, considérant que les réparations extraordinaires faite par M. le Recteur ne peuvent être à la Commune que pour les objets omis au devis, quoique indispensables, est d'avis de lui allouer en augmentation d'œuvre que les articles ci-après :

1° pour le vitrage de trois fenêtres oublié, 21 livres	21,00
2° pour le prix d'un chevron au dessus de la cheminée qui était pourri et qu'il a fallu remplacer	1,50
3° pour deus toises de loses fournies pour couvrir la place qu'occupait la cheminée démolie	3,50
4° pour la main-d'œuvre pour placer le chevron et recouvrir	5,75
5° pour une douzaine et demie planches châtaignier, fournies au plancher en remplacement de semblable quantité que l'on avait pas reconnues pourries lors du devis	27,00
cinquante huit livres 75 centimes	58,75
Somme promise	<u>240,00</u>
	298,75

Le conseil considérant que les réparations faites par M. le Recteur ou par ses ordres, ont été entièrement faites comme est porté par le devis, et suivant les meilleures règles de l'art, mande au sieur percepteur Guillot de payer au R<sup>d</sup> Auguste Benjamin Mollin, Recteur de cette commune, la somme de deux cent nonante huit livres septante cinq centimes 490,00

Montant des réparations ci-devant détaillées dont 240 à prendre sur semblable, porté au budget de 1823, et 58,75 à prendre sur les dépenses imprévues portées au même budget, moyennant approbation du Seigneur Intendant général.

Chamoux ce 18 novembre 1823

*Dalconnay Dufoug*

*Deglapigny*

*Michel Plaisence*

*Pierre Neroud*

*Joseph Ramel*

Nous, Intendant général de la Division de Savoie,

Vu le présent mandat délivré par le Syndic et le Conseil de Chamoux sous date du 18 mois courant,

Considérant que, quoique les 58,55 excédents en surplus de la somme par nous approuvée doit être rejetée, attendu qu'elles ont été dépensées sans notre autorisation,

Cependant comme il résulte que M. le Curé a fait des frais bien plus considérable autour du presbytère, lesquels en dernière analyse restent au bénéfice de la Commune, et que les réparations faites avec ladite somme étaient indispensables, et auraient dû rester à la charge de ladite Commune, si on ne l'avait pas oublié dans le devis estimatif du 5 août 1822, approuvé par notre décret du neuf même mois,

Avant approuvé et approuvons le présent mandat pour la somme de 298,75 livres et disons que cette disposition gracieuse ne pourra avoir aucun trait de conséquences pour l'avenir.

Chambéry le 22 novembre 1823

... Intendant général

Transcription A.Dh.

**Remarques :**

**Mollot, Molloz ?** On peut souvent douter à la transcription de la signature. Ici, la graphie de la finale en z est très claire : Simon Mollot "savoyardise" son nom.

**Rd Molin :** durant ses derniers mois de vie le Rd J.B. Rambaud était malade, impotent. C'est probablement pourquoi Rd Molin intervient ici, avant de laisser la cure au Rd Bois ?

**Pour les termes techniques,** voir plus haut (Devis estimatif des réparations à faire à la Cure du 23 août 1819)

***DOSSIER 3***

**1863- Projet pour Réparations au presbytère**

**À nouveau, un projet de remaniement - dans la cuisine. Fut-il aussitôt suivi d'effet ?**

### Projet pour réparation au presbytère de Chamoux

Pour refaire la porte du rez terre, pour les [failles] et cave.

Il faut une porte de 2 m de hauteur [deux maître dauteur] sur 1 m et 20 de largeur, une autre porte de 50 de hauteur.

1° si pour la valeur des planches, trois pieds et 20 cm de largeur ; et pour faire les traverses porte 1 m et 80 de large sur 3 m de long à six francs et 15 le mètre	14,00 (ou 12,00 ?)
2° pour façon et des clous	6,50
3° pour [l'imposte], pour support pour les [barreaux]	2,00
4° environ 8 kilos (écrit : quillot) au [for] à 0,60 l'heure (écrit : leur), fait	4,80
5° pour deux esparres et ses gonds faisant 8 [...] à 90 centimes l'un	7,20
6° pour serrure et [clous à vis]	4,50
7° pour la pose de la porte et fourniture de plâtre et chaux et sable pour recrépir les [avants] de la porte, le tout	13,00
	-----
Total (écrit : toutalle)	50,00 (sic)

Je porte pour refaire le plancher de la cuisine de la cure :

Sur la longueur de 7 mètres et 50 cm, et 4 m de largeur, qui fait 30 m de surface en plancher de sapin de 3,5 cm à (pâté) et 50 le mètre, fait en tout (écrit : antous)

45,00

Pour le plafond et fourniture des pointes, et pour démolir le vieux plancher, et pour main-d'œuvre (écrit : min devre) pour le nouveau, un franc et 60 centimes le mètre ; fait en tout (écrit : a tous)

48,00`

-----

93,00

Total (écrit : tauttal) de la porte de la note de ci-devant, au total (écrit : au tauttal)

50,00

Total (écrit : tauttal)

143,00

Fait le présent à Chamonix, le 26 juillet 1863

Paul Martin charpentier (charpantier)

Remarque : nous ne retranscrivons pas quelques-unes des difficultés de lecture dues à l'orthographe dans ce document par ironie, mais pour rappeler la difficulté d'écrire en français "officiel" pour des personnes qui parlaient probablement ordinairement un savoyard local : Paul Martin a par ailleurs une écriture lisible, aisée ; mais il écrit comme il entend et parle.

Transcription A.Dh.

***DOSSIER 4***

**1869-1871 - Réparations et remaniements au presbytère**

**Sous la conduite du Maire, Philibert Thomas, des travaux importants de réaménagement sont entrepris au presbytère.**

## Réparations au presbytère

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal de Chamoux

L'an 1869 et le 20 du mois de septembre, le Conseil municipal est réuni ensuite d'autorisation de M. le Préfet ; sont présents :

MM. Fantin Fabien,  
Neyroud Simon,  
Maillet Paul,  
Petit François,  
Guidet Jean,  
Claray Joseph, et  
Simillion Maurice,

Sous la présidence de M. Thomas, maire.

Il est présenté un devis de réparations urgentes à faire au presbytère.

Le Conseil municipal sait que **la Fabrique n'a pas de fonds** et que lui renvoyer les dépenses relatives aux réparations demandées pour être mises à sa charge, c'est dire qu'on ne les veut pas faire.

Or **il est notoire que tous les habitants de la commune verront avec plaisir que les réparations** donc il s'agit soient mises à exécution le plus promptement possible, et que personne ne se plaindra de ce que la dépense aura été mise à la charge de la Commune.

Par ces motifs, le Conseil municipal délibère à l'unanimité que la dépense relative au changement de la montée du presbytère, à l'établissement d'une chambre, d'un escalier pour la cave, et aux accessoires de ces réparations, sera mise à la charge de la commune.

Le maximum de cette dépense est fixé à 600 Fr.

Les travaux dont il s'agit seront exécutés à économie sous la direction et la surveillance de M. le Maire qui s'en charge à la prière du Conseil.

Les fonds pour le paiement seront puisés à l'article 53 du budget additionnel de 1869 ou à son défaut sur les premiers fonds disponibles.

Ainsi voté et signé par tous,

*Pour copie conforme, le Maire de Chamoux*  
Thomas Ph<sup>t</sup>



*Vu par nous, préfet de la Savoie, la présente délibération pour recevoir son exécution en vertu de l'article premier 55e 3e de la loi du 24 juillet 1867.*

*Il est ouvert au budget de 1870 un crédit additionnel de 600 Fr. pour le paiement de la dépense projetée.*

*Chambéry le 19 janvier 1870*

*Le Préfet de la Savoie*

*Transcription A.Dh.*

**Devis**  
**des travaux à exécuter en réparations au Presbytère de Chamoux**

Pour rendre plus commode et plus convenable le presbytère de Chamoux, il est indispensable d'y pratiquer les travaux ci-après décrits :

- 1- faire une chambre habitable de la chambre appelée retirage qui occupe le centre du bâtiment.
- 2- changer la direction de la rampe d'escalier du rez-de-chaussée au premier étage.
- 3- établir un escalier intérieur pour descendre à la cave.
- 4- ouverture de de de porte de communication avec l'escalier.
- 5- transport du perron à l'entrée extérieure.

Ces réparations donneront lieu aux dépenses ci-après :

1° plancher à refaire à neuf sur poutre déjà établies : 7,50 m x 4,20 m - 31,50 m à 3,20 francs	100,80 Fr.
2° deux placards : 3,40 m x 5,40 m - six 18,36 m À cinq francs le m2	91,80
3° plafond : 6 x 4 - 24 m <sup>2</sup> à 3 Fr.	72,00
4° trois châssis de fenêtre à 25 Fr. l'une	75,00
5° une porte avec chambranle et contre-chambranle avec serrure à deux tours	35,00
6° ouverture d'une porte dans un vieux mur, redressement des angles établissement de la quadrature	15,00
7° transformation d'une ouverture de fenêtre en porte, Redressement et quadrature	12,00
8° réparation de la porte actuelle d'entrée	30,00
9° transport du Pérou à l'entrée	30,00
10° changement de disposition dans l'escalier du rez-de-chaussée au premier étage	40,00
11° établissement d'une rampe pour descendre à la cave	60,00
Travaux imprévus	38,40
Total : six cents francs	600,00 Fr.

Dressé par le géomètre soussigné à Chamoux le 18 décembre 1869

*Signé : Thomas François*

*Vu et approuvé. Chambéry le 19 janvier 1870*

*Le Préfet de la Savoie*

*signé : De Lassus*

*Transcription A.Dh.*

## État des réparations faites au Presbytère de Chamoux

par Asta Amédé, entrepreneur maçon domicilié à Chamoux,  
conformément à la délibération du conseil communal du 20 septembre 1869, approuvée le 19 janvier 1870.

### 1- Maçonnerie

1° massif au bas de l'escalier de la cave, remplissage d'une porte et réparation au perron, m <sup>3</sup> 3,81 à 10 Fr.	38,10
2° brèche, ouverture, quadrature, et redressement de deux portes	27,00
3° rétablissement de l'ancien escalier intérieur de la cave, N 9 marches à 3 Fr.	27,00
4° continuation à neuf du même escalier jusqu'au premier étage, N 10 marches à 4 Fr.	40,00
5° suppression d'un canal de cheminée saillant dans la chambre neuve	8,00
6° établissement d'un nouveau canal de cheminée dans l'épaisseur du mur, N. 5 m à 8 fFr le ml	40,00
7° plafond dans la cuisine dans le vide de la cheminée supprimée, compris fourniture de deux solives, N. 2 m. à 4,20 francs	8,40
8° [teppes] en briques de plus pour le cabinet sur l'escalier et une fenêtre réduite en placard, N. 4,45 m à 4 Fr.	17,80
9° [teppes] en briques de champ, à la chambre neuve et dans l'escalier. N. 11,20 m. à 2,20 Fr.	24,68
10° plafond compris fourniture et pose de tampons entre les poutres chambre neuve, corridor et escalier. N. 35,65 m. à 2,40 francs le ml.	85,56
11° glacis en plâtre après avoir piqué et crépi dans la chambre neuve, nombre de mètres 59,68 à 1,10 Fr.	65,64
12° blanc au lait de chaux et à la colle, plafond de la chambre neuve et du corridor, tour du corridor et de l'escalier, N 127,27 m. à 0,20 Fr. le ml.	25,45
13° ouverture d'une fenêtre dans la chambre neuve	8,00
14° fourniture et pose d'une barre de fer pour la cheminée de la cuisine	3,50
15° travaux à la journée pour pose de chambranles, de rayons de placards, changement de la rampe du rez-de-chaussée au premier étage, N. 3 journées à 3 Fr.	9,00

### 2- Menuiserie

16° planchers, compris fourniture et pose des solives, N. 37,51 m à 3,20 Fr.	122,03
17° deux portes, chambranles et contre-chambranles	20,00
18° serrures et serrures des mêmes	10,00
19° rayons de placards, 3 m à 4,80 francs	8,40
20° une porte double en sapin pour la cave, ferrure et fermeture	13,40
Total	599,96

Chamoux le 31 octobre 1870

Signé : Asta

Vu par Nous Maire de Chamoux et certifié véritable.

Chamoux le 31 octobre 1870

P. le maire, l'adjoint signé Maillet

Vu et approuvé

Chambéry le 10 mai 1871

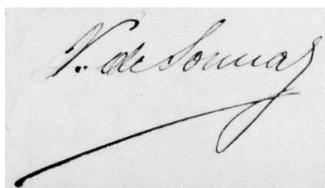
P. le Préfet de la Savoie

Le secrétaire général signé : Delachenal

Pour copie conforme

Le maire de Chamoux

V. de Sonnaz



Transcription A.Dh.

**Détail des travaux en réparation au Presbytère de Chamoux par  
Asta Amédée, Maçon, et Delaconnay Louis Menuisier**

**Maçonnerie et plâtrerie**

Massif pour l'assise de l'escalier neuf	2	2	.50	2	
Remplissage du vide d'une porte	.70	1.70	.60	.71	
Réparation au perron	2.30	1.50	.35	1.10	
				<u>3.81</u>	38.10
brèche ouverture et quadrature d'une porte					15.
id d'une porte dans le lavoir					12.
Rétablissement de l'ancien escalier de la cave N. 9 marches à 3 Fr					27
Établissement de rampe en pierre du cellier au lavoir, marches N. 10 à 4 Fr					40.
Suppression du canal de cheminée qui traversait la chambre neuve					8.
Établissement du nouveau canal de la cheminée de la cuisine, 5 m à 8 Fr					40.
Plafond dans la cuisine, pour garnir la brèche résultant du déplacement de la cheminée, compris fourniture de solives à 4,20	2 0	1		2	8.40
Teppes en briques de [plas], petit cabinet au dessus de l'escalier	1.47	1.87	2.75		
Une fenêtre réduite en placard	1.	1.70	1,70		
			<u>4.45</u>		17.80
Teppes en briques de champs, partie de la cloison de la chambre neuve	3.11	2.	6.22		
Une porte transformée en placard id	1.	2.	2.		
Deux parcelles dans l'escalier neuf	2	1.50	3.		
			<u>11,22</u>		24.68
Plafond, compris les tampons entre les poutres dont l'écartement était trop grand, chambre neuve	4.28	6.16		26.36	
Corridor	5.52	1.08		5.96	
Dans l'escalier	2.	1.66		3.33	
				<u>35.65</u>	85.56
Glacé en plâtre après avoir piqué et crépi, chambre neuve À déduire pour trois ouvertures	3.11	21.12	65.68		
			<u>6.</u>		
Reste à payer à 1,10 francs le mètre carré			59.68		65.64
Blanc à la colle, plafond de la chambre neuve				26.38	
id du corridor				5.96	
Tour du corridor	11.08	3.11		34.45	
Palier première partie	4.22	3.05		12.87	
Palier deuxième partie	4.31	3.05		13.14	
id autre partie	2.20	1.86		4.09	
id id.	2.50	2.		5.	
Rampe id	2.10	.95		1.99	
id id.	2.20	1.80		3.96	
id id.	3.30	2.90		9.57	
id id.	6.50	1.65		10.72	
d id.	1.80	3.30		5.94	
id id.	2.90	1.60		5.22	
				<u>139.27</u>	
Total					
À déduire six ouvertures				<u>- 12.</u>	
Reste à 0,20 le mètre carré				127.27	25.45
Ouverture d'une fenêtre dans la chambre neuve					8.
Fourniture d'une barre de fer pour la cheminée					3.50
Travaux à la journée					
3 journées pour pose de chambranle, de rayons de placard et déblais à 3 Fr.					9.
				<u>428.13</u>	

**Total dû au maçon**

**428.13**

## Menuiserie

Planchers, petit cabinet sur l'escalier	1.78	1.87	3.33	
Chambre neuve	4.26	6.16	26.36	
Deux contre-cœur	.66	2.08	1.36	
id id	.81	0.61	0.50	
Corridor	5.52	1.08	5.96	
			-----	
Total en mètres carrés de plancher, solives comprises à 3,20 Fr			37.51	120.03
				20.
Deux portes chambranle et contre chambranle				10.
Serrures et ferrures des même				8.40
Rayons de placard 3 m à 2,80				9.
Une porte double en sapin pour la cave, ferrure et fermeture				4.40
				-----
<b>Total pour menuiserie</b>				<b>171.83</b>
<b>Il est dû au maçon Asta</b>				<b>428.13</b>
<b>id au menuisier Delaconnay, avancé par Monsieur Thomas</b>				<b>171.83</b>
<b>Total de la dépense</b>				<b>599.96</b>

*Transcription A.Dh.*

Mairie de Chamoux  
(Savoie)

## *Réparations au presbytère*

### **Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

L'an 1870 et le 6 novembre, la Commission municipale de Chamoux étant réunie en session ordinaire sous la présidence de M. le Maire, présents

MM. Victor de Sonnaz, maire,  
Plaisance Jean-Baptiste,  
Maitre François,  
Maillet Paul, et  
Rosset André

M. le Président soumet à la Commission le décompte des travaux faits au presbytère en exécution de la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 1869, et se montant à 599,96 francs.

Il invite la commission à approuver ce décompte.

La commission municipale après en avoir délibéré considérant que les travaux faits en économie sous la surveillance de M. le Maire ont été très bien exécutés,

Est unanimement d'avis d'approuver le décompte de cette dépense et décide que le montant en sera payé sur le crédit ouvert pour cet objet au budget de 1870.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait

*Le Maire de Chamoux*

*V. de Sonnaz*

*Vu et approuvé*

*Chambéry le 10 mai 1871*

*Pour le préfet de la Savoie*

*Le secrétaire général*

*Delachenal*

*Transcription A.Dh.*

Commune de Chamoux  
(Savoie)

## Traité de gré à gré entre le Maire de Chamoux et le sieur Asta pour la réparation du presbytère de Chamoux

Entre les soussignés Asta Amédée, entrepreneur de travaux publics, domicilié à Chamoux, d'une part,  
Et M. le Maire de Chamoux agissant au nom de cette commune d'autre part,

a été convenu ce qui suit :

Le sieur Asta s'engage à exécuter au presbytère de Chamoux toutes les réparations prévues au devis dressé par le sieur Thomas François, géomètre, en date du 18 décembre 1869.

Ces travaux seront faits suivant les règles de l'art et le sieur Asta devra se conformer aux indications qui lui seront données par l'auteur du projet ou le Maire de Chamoux.

Ces travaux seront faites pour la somme de 600 Fr. ainsi que le porte le devis. Cette somme ne sera payée qu'après que le décompte de la dépense sera approuvé par M. le Préfet.

Tous les frais relatifs au présent, sont à la charge de l'entrepreneur.

Fait en double, Chamoux le 10 février 1871

*L'entrepreneur*

*Asta*

*(signature très malhabile)*

*pour le Maire, l'Adjoint*

*Plaisance*

*Vu et approuvé*

*Chambéry le 6 mars 1871*

*Pour le préfet de la Savoie*

*Le Secrétaire général*

*Delachenal*

*Le maire de Chamoux certifie avoir reçu le présent approuvé ce jourd'hui 7 Mars 1871*

*Pour le Maire, l'Adjoint Plaisance*

*Enregistré à la Rochette le 15 mars 1871*

*Transcription A.Dh.*

Mairie de Chamoux  
(Savoie)

## Réparations au presbytère

### Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 12 février 1871

L'an 1871 et le 11 février, la Commission municipale de Chamoux étant réunie en session ordinaire sous la présidence de M. le Maire, présents

MM. Victor de Sonnaz, maire,  
Maillet Paul et Rosset André.

Sur la proposition de son Président la commission est d'avis que le traité de gré à gré en date du 10 du courant entre le sieur Asta et M. le Maire de Chamoux pour les réparations à faire au presbytère soit approuvé.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Pour le Maire de Chamoux, l'adjoint Plaisance*

*Vu et approuvé*

*Chambéry, le 6 mars 1871*

*Pour le Préfet de la Savoie*

*Le Secrétaire général*

*Delachenal*

*Transcription A.Dh.*

**DOSSIER 5**

1935-1936, Travaux de grosses réparations au presbytère par l'Entrepreneur Ossola, sous la conduite de l'Architecte Pétriaux.

Le dossier est très mince : deux copies de « Bon pour acompte » signés au cours des « réparations ».

Pourtant, après les travaux aux voutes de l'église, ce chantier fut à nouveau l'objet de conflits avec l'évêché. À suivre...

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Commune de CHAMOIX-sur-GELON

## TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS AU PRESBYTÈRE

### BON POUR UN PREMIER ACOMPTE

Je soussigné, Roger PETRIAUX, Architecte Départemental, certifie que M. OSSOLA Édouard Entrepreneur à CHAMOIXSET (Savoie) exécuté les travaux du 1er stade au Presbytère de CHAMOIX-sur-GELON.

Suivant les termes du marché, il peut être délivrée à l'entrepreneur la somme de	25 000 Fr.
À déduire 1/10 garantie	2 500 Fr.
Soit	22 500 Fr.

En foi de quoi, il peut être délivré à M. OSSOLA Édouard la somme de :  
VINGT DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS (22 500,00)

CHAMBERY, le 21 OCTOBRE 1935  
L'architecte départemental

R. PETRIAUX ARCHITECTE DEPARTEMENTAL et des Monuments historiques 2 Boulevard de Bellevue, 2 CHAMBERY TELEPHONE 7-44
---

*Transcription A.Dh.*

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Commune de CHAMOIX-sur-GELON

## TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS AU PRESBYTÈRE

M. Édouard OSSOLA  
Entrepreneur  
CHAMOISSET

### BON POUR UN DEUXIEME ACOMPTE

Vu l'état d'avancement des travaux exécutés par M. Édouard OSSOLA, Entrepreneur, au PRESBYTERE de CHAMOIX, je soussigné R. PETRIAUX, Architecte Départemental, certifie qu'il peut être délivré à l'Entrepreneur un deuxième acompte de DIX MILLE FRANCS (10 000,00 Fr.)

Chambéry, le 6 février 1936.  
l'Architecte Départemental,

<p>R. PETRIAUX ARCHITECTE DEPARTEMENTAL et des Monuments historiques 2 Boulevard de Bellevue, 2 CHAMBERY TELEPHONE 7-44</p>
---

*Transcription A.Dh.*

## SOMMAIRE

### DOSSIER 1

#### 1819- Réparations au presbytère pages 3 à 10

23-08-1819	Devis estimatif des réparations à faire à la Cure	4
10-10-1819	Procès-verbal d'enchères des réparations à faire au presbytère de Chamoux	8
27-10-1819	verbal d'enchères des réparations à faire au presbytère de Chamoux, demi sixième.	9
04-12-1819	Réception d'œuvre des réparations faites au presbytère de Chamoux	10

### DOSSIER 2

#### 1822-1823 Projet pour Réparations au presbytère pages 12 à 13

05-08-1822	Devis estimatif des réparations à faire au presbytère de Chamoux du 18 août 1822	12
------------	--	----

### DOSSIER 3

#### 1863- Projet pour Réparations au presbytère 15

23-07-1863	Projet pour réparation au presbytère de Chamoux	15
------------	---	----

### DOSSIER 4

#### 1869-1871 - Réparations et remaniements au presbytère pages 17 à 24

20-09-1869	Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal de Chamoux	17
18-12-1869	Devis des travaux à exécuter en réparations au Presbytère de Chamoux	18
31-10-1870	État des réparations faites au Presbytère de Chamoux	19
non daté	Détail des travaux en réparation au Presbytère par Asta Amédée, et Delaconnay Louis	20
06-11-1870	Réparations au Presbytère - Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal	22
10-02-1871	Traité de gré à gré entre le Maire et le sieur Asta pour la réparation du presbytère	23
11-02-1871	Réparations au presbytère - Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal	24

### DOSSIER 5

#### 1935-1936 - Travaux de grosses réparations au presbytère pages 26 à 27

21-10-1935	Bon pour un 1 <sup>er</sup> acompte	26
06-02-1936	Bon pour un 2 <sup>ème</sup> acompte	27